

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Terre-en-vue**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue Nanon N° : 98 Boîte :
Code postal : 5000 Commune : Namur
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.1, A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 7, A-ASBL 8

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Chantraine Ho Chul

Administrateur

Capocci Hélène

Administratrice

Flamant Pierre

Administrateur

Ledoux Quentin

Administrateur

Huart Roxane

Administratrice

Maes Sébastien

Administrateur

Moreau Thomas

Administrateur

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>12.209</u>	<u>19.746</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.013	9.906
Terrains et constructions		22		7.031
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.013	2.875
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	11.196	9.840
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>622.962</u>	<u>718.947</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	384.697	486.258
Créances commerciales		40	7.998	900
Autres créances		41	376.699	485.358
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	203.354	199.269
Comptes de régularisation		490/1	34.911	33.420
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	635.171	738.693

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>207.896</u>	<u>175.063</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	194.100	161.100
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	13.412	12.328
Subsides en capital		15	384	1.635
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>427.275</u>	<u>563.630</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	88.297	90.395
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	15.875	13.543
Fournisseurs		440/4	15.875	13.543
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	72.422	76.852
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	72.422	76.852
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	338.978	473.235
TOTAL DU PASSIF		10/49	635.171	738.693

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	723.421	734.167
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	1.524	
Chiffre d'affaires		70	20.415	15.723
Cotisations, dons, legs et subsides		73	864.121	876.420
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	162.639	157.976
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	680.054	696.648
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.893	4.206
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.321	1
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	337	468
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	32.816	32.844
Produits financiers	6.4	75/76B	1.368	420
Produits financiers récurrents		75	1.368	420
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	99	236
Charges financières récurrentes		65	99	236
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	34.085	33.028
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	34.085	33.028
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	34.085	33.028

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	46.413	45.328
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	34.085	33.028
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	12.328	12.300
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691	33.000	33.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	13.412	12.328

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	25.859
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	25.859	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	15.953
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	15.953	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	15.953
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	8.893	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	24.846	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1.013</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	9.840
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	1.842	
Cessions et retraits	8375	486	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	11.196	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	11.196	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	9,3	9,6
76	1.524	
(76A)	1.524	
(76B)		
66	337	468
(66A)	337	468
(66B)		
6502		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,5	12,5	9,3	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	714	14.046	14.761	
Frais de personnel	102			34.893	

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION



Terre-en-vue asbl

www.terre-en-vue.be
info@terre-en-vue.be

chaussée de Wavre 37
5030 Gembloux

N° d'entreprise
BCE 0840 949 319

Compte bancaire
BE73 523-0804794-60
TRIOBEBB

Règles d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels de l'asbl Terre-en-vue

Considérant les principales règles légales en matière d'évaluation, notamment:

« Le Conseil d'administration établit les règles qui permettent de donner une valeur à chaque élément du patrimoine de l'association en tenant compte des principes de prudence, de sincérité, de bonne foi et de clarté.

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'association. »,

les règles suivantes ont été adoptées par le conseil d'administration réuni le 3 mai 2021 :

1. L'actif du bilan

1. Actifs corporels immobilisés

Les consommables ne sont pas portés à l'actif du bilan.

Les investissements corporels (en matériel, mobilier, machines, matériel informatique, etc) sont immobilisés et portés à l'actif lorsque leur valeur à l'unité dépasse **250€ HTVA**.

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis annuellement selon les taux suivant :

Catégorie	Taux annuel	Durée
Mobilier, matériel d'exploitation et matériel de bureau	20 %	5 ans
Matériel informatique	33 %	3 ans

Les amortissements annuels sont enregistrés en une fois en fin d'année, dès l'année de l'achat et prorata temporis¹, et ce jusqu'à ce que les amortissements cumulés atteignent la valeur d'acquisition. Ces règles valent également pour les frais accessoires encourus lors de l'achat.

2. Actifs incorporels immobilisés

Les investissements incorporels (logiciels, site internet, etc) de plus de 250€ HTVA ne seront portés à l'actif qu'au cas par cas après décision motivée du Conseil d'Administration.

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis annuellement selon un taux de 20% (en 5 ans).

Les amortissements annuels sont enregistrés en une fois en fin d'année, dès l'année de l'achat et prorata temporis², et ce jusqu'à ce que les amortissements cumulés atteignent la valeur d'acquisition. Ces règles valent également pour les frais accessoires encourus lors de l'achat.

3. Actifs financiers immobilisés

Les actions et parts sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

1 La règle change à partir des comptes 2020. Avant, l'amortissement était calculé sans prorata l'année de l'achat.

2 La règle change à partir des comptes 2020. Avant, l'amortissement était calculé sans prorata l'année de l'achat.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés selon les montants établis dans les arrêtés d'octroi, en passant une écriture portant ce montant du compte « 413 Subsides à recevoir » (débit) au compte « 737 Subsides d'exploitation » (crédit).

Les paiements reçus des pouvoirs subsidiaires viennent solder progressivement le montant inscrit en 413 (écriture : « 550 Banque » (débit) à « 413 Subsides à recevoir » (crédit)).

5. Produits acquis et charges à reporter

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les produits acquis comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

6. Trésorerie disponible

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à la valeur nominale d'acquisition.

2. Le passif du bilan

1. Capitaux propres

Les capitaux propres sont comptabilisés à leur valeur nominale.

2. Subsides couvrant des dépenses d'investissement

Le Rapport au Roi de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 stipule que les dons, legs et subsides qui visent à constituer un actif immobilisé affecté de manière durable à l'activité de l'association, doivent être comptabilisés sous le poste de subsides en capital.

Les subsides en capital utilisés en considération d'investissements en immobilisations qui font l'objet d'amortissements, sont pris en résultats de manière étalée, au rythme de l'amortissement des immobilisations pour l'acquisition desquelles il a été obtenu.

3. Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Charges à imputer et produits à reporter

Les comptes de régularisation, comprenant les charges à imputer et les revenus à reporter, sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais qui affèrent aux exercices suivants.

Concernant chaque subside d'exploitation, la partie non utilisée durant l'exercice est reportée aux exercices suivants via le compte de régularisation « 493 Produits à reporter ».

Le montant inscrit en compte « 737 Subsides d'exploitation » est en conséquence adapté pour qu'il coïncide avec l'utilisation faite du subside durant l'exercice.

Si une partie du subside est définitivement perdue au terme de l'exercice et ne peut être reportée aux exercices suivants, ce montant est porté au crédit du compte « 483 Subsides à rembourser » sans compensation du compte « 413 Subsides à recevoir ».

